



# Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL

## du mercredi 31 mars 2021

N°01 -2021- MARS

L'an deux mil vingt et un, le 31 mars, compte tenu des conditions sanitaires à respecter, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à huis clos à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian RONNÉ, Maire.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2020.
2. Délibérations :
  - Approbation du Compte de Gestion 2020
  - Approbation et vote du Compte Administratif 2020
  - Affectation du résultat 2020 de la commune
  - Fixation du taux d'imposition des 3 taxes 2021
  - Vote des subventions aux associations
  - Examen et vote du budget primitif 2021
  - Devis des travaux
  - Statuts du SIVOS
3. Informations
4. Questions diverses

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BOURY, CAPEL, MOREL, PLURIAU, TROVEL

Messieurs RONNÉ, BERT, BRUNET, D'AUBIGNY, FAUCHE, LECOQ, MANCHON, MARIN, TURPIN

Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur Christian RONNÉ, le Maire.

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2020.**

Le compte rendu ayant été adressé à chaque élu, ce dernier est approuvé et signé par le conseil municipal à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance qui sera une élue municipale : Mme TROVEL se désigne.

## 2. Délibérations :

### ➤ Délibération : Approbation du Compte de gestion 2020

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il est établi à l'issue du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après encaissement des titres et règlement des mandats, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

### ➤ Délibération : Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2020

Monsieur Le Maire, Christian RONNÉ sort de la salle de réunion.

Monsieur Eric BERT prend la parole et présente le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

#### INVESTISSEMENT

Recettes : 99 503.51 €                      Dépenses : 101 824.02 €

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de - 2 320.51 €

#### FONCTIONNEMENT

Recettes : 374 155.44 €                      Dépenses : 297 282.06 €

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de + 76 873.38 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

Monsieur Le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

### ➤ Délibération : Affectation des résultats 2020 au budget de la commune

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :	
<b>Reports</b>	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	27 660,73
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	144 733,14
<b>Soldes d'exécution</b>	
<b>Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :</b>	2 320,51
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	76 873,38
<b>Restes à réaliser</b>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	40 000,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	160 000,00
<b>Besoin net de la section d'investissement</b>	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	0,00
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	
<b>Compte 1068</b>	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	0,00
<b>Ligne 002</b>	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	221 606,52

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats au budget de la commune.

### ➤ Délibération : Vote des taxes locales 2021

Chaque année, le Conseil Municipal vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire : La taxe sur le foncier bâti, La taxe sur le foncier non bâti, La taxe d'habitation.

Conformément à la loi de finances 2018 sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes bénéficient du transfert du taux de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département soit 20,24 % pour l'Eure.

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances communales. Le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants demeure figé depuis 2019.

En 2020, les taux étaient de : Taxe d'habitation 15.69 % - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 23.67% - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâtie 58.81%

Je vous propose de délibérer dans les termes suivants :

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;

- Vu la loi des finances 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le taux sur le Foncier bâti à 43.91 % (dont la part communale à 23.67% et la part départementale à 20.24%) et sur le non bâti à 58.81 %, et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à 15.69 % pour l'année 2021, ainsi qu'il suit :

#### TAUX VOTE DEFINITIVEMENT

<b>Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires</b>	<b>15.69 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b> (dont la part communale à 23.67% et la part départementale à 20.24%)	<b>43.91 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</b>	<b>58.81 %</b>

### ➤ Délibération : Vote des Subventions aux associations 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2335,

Monsieur le Maire explique que la commission des finances a décidé de fixer les subventions suivantes et propose au Conseil municipal d'approuver cette répartition :

<b>ARTICLE 65738 : 1 540 €</b>	CPA - Club Plein Air de la chapelle du Bois des Faulx	<b>900.00€</b>
	Club de Football de la chapelle du Bois des Faulx	<b>500.00€</b>
	Bâtiment CFA Evreux 1006 rue Jacquard ZI La Madeleine CS 83501 – 27035 Evreux	<b>70.00€</b>
	CFA interconsulaire de l'Eure 41 rue du Pas des Heures CS 10202 – 27102 Val de Reuil	<b>70.00€</b>
<b>ARTICLE 657362 : 2 500.00 €</b>	Centre Communal d'Action Social CCAS	<b>2 500.00€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 040.00€</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré DÉCIDE d'accepter la répartition des subventions.

Madame Morel n'a pas pris part au vote, faisant partie de l'association du CPA.

➤ **Délibération : Vote du budget primitif 2021 de la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles D. 1612-1 et D. 1612-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif au chapitre, avant le 30 avril 2021.

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif 2021 selon nomenclature M 14, et propose :

**LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
C16 Emprunts et dettes ass	51 641,00 €	C10 dotation, fonds divers	10 826,00 €
C20 - immo incorporelles	5 000,00 €	C13 Subventions d'investissement	45 000,00 €
C21 Immo corporelles	40 000,00 €	C16 – Emprunt et dettes assimilées	160 000,00 €
	228 057,00 €	<b>021 virements de la section fonct.</b>	<b>126 987,29€</b>
		<i>040 opérations d'ordre (amortissements)</i>	11 865,95 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>324 698,00 €</b>		
<i>C001 DEFICIT invest reporté</i>	<i>29 981,24€</i>		
<b>TOTAL DEPENSES CUMULEES</b>	<b>354 679,24 €</b>	<b>TOTAL RECETTES CUMULEES</b>	<b>354 679,24 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
C011 Charg. Caractères général	166 962,28€	C70 Produits des services...	20 670,00€
C012 Charg personnel	93 930,00€	C73 Impôts et taxes	204 915,00€
C014 atténuations de produits	1 000,00€	C74 dotations et part.	112 182,00€
C65 Autres charges de gestion courantes	147 208,00€		
C66 charges financières	10 420,00€	C75 Autres produits GC	1 000,00€
C022 Dépenses imprévues	2 000,00€		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>421 520,28 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>338 767,00€</b>
<b>C023 virement à fonctionnement investissement</b>	<b>126 987,29€</b>		
<i>C042 opé ordre transf (amortissements)</i>	<i>11 865,95€</i>	<i>R002 résultats reportés</i>	<i>221 606,52€</i>
<b>TOTAL DEPENSES CUMULEES</b>	<b>560 373,52 €</b>	<b>TOTAL RECETTES CUMULEES</b>	<b>560 373,52 €</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité le budget primitif 2021.

➤ **Délibération pour les devis des travaux**

**DEVIS de « Travaux de cheminement piéton le long de la « RD541 »**

Le maire donne lecture du devis rédigé par : l'Entreprise LEFEBVRE Terrassement - La Croix St Lefroy 27400 Clef Vallée d'Eure S'élevant à la somme de 27 360 € HT € HT Soit 32 832 € TTC concernant des « Travaux de cheminement piéton le long de la « RD541 »

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'Entreprise LEFEBVRE Terrassement– La Croix St Lefroy 27400 Clef Vallée d'Eure
- d'inviter le maire à demander un fonds de concours auprès du Département (amende de police ) et de Evreux Portes de Normandie (EPN)
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

### **Devis « Travaux aménagement de sécurité » rue de la Mairie (Chicane)**

Le maire donne lecture du devis rédigé par : l'Entreprise LEFEBVRE Terrassement - La Croix St Lefroy 27400 Clef Vallée d'Eure, s'élevant à la somme de 5 800 € HT € HT Soit 6 960 € TTC concernant des « Travaux aménagement de sécurité » rue de la Mairie (Chicane).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'Entreprise LEFEBVRE Terrassement- La Croix St Lefroy 27400 Clef Vallée d'Eure
- d'inviter le maire à demander un fonds de concours auprès du Département (amende de Police) et d'Evreux Portes de Normandie.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

### **DEVIS « Création de 2 bouches à incendie suite DECI »**

Le maire donne lecture du devis rédigé par : l'Entreprise SOGEA Nord-ouest TP- 76142 Le Petit-Quevilly S'élevant à la somme de 7 221.52 € HT Soit 8 672.82 € TTC concernant la « Création de 2 bouches à incendie suite DECI »

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis l'Entreprise SOGEA – 76142 Le Petit-Quevilly
- d'inviter le maire à demander un fond de concours auprès de la DETR, du Département et d'Evreux Portes de Normandie.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

### **DEVIS « Remplacement d'extincteurs et Fourniture + pose d'équipement d'alarme incendie à la Salle des Fêtes de la commune »**

Le maire donne lecture du devis rédigé par : l'Entreprise Parflam -St Ouen l'Aumône 95067

S'élevant à la somme de 954.10 € HT € HT Soit 1 144.92 € TTC « Remplacement d'extincteurs et Fourniture + pose d'équipement d'alarme incendie à la Salle des Fêtes de la commune »

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'Entreprise Parflam -St Ouen l'Aumône 95067
- d'inviter le maire à demander un fonds de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

### **DEVIS « Fourniture de mobiliers de parcours santé : agrès sportifs et tables de pique-nique »**

Le maire donne lecture des devis rédigés par : l'Entreprise Quali Cité Bretagne 36130 Nivillac et de l'entreprise Comat&Valco Equipements 34536 Béziers S'élevant à la somme de 4 261.80 € HT Soit 5 114.16 € TTC concernant la « Fourniture de mobiliers de parcours santé : agrès sportifs et tables de pique-nique »

Après en avoir délibéré le conseil décide avec une abstention :

- d'accepter le devis l'Entreprise Quali Cité Bretagne 36130 Nivillac et de l'entreprise Comat&Valco Equipements 34536 Béziers
- d'inviter le maire à demander un fond de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

### **Devis « Fourniture et installation de 2 pompes à chaleur : pour la Mairie et la salle des associations en remplacement de la chaudière fioul qui alimente les deux bâtiments »**

Le maire donne lecture du devis rédigé par : l'Entreprise Climat Energy Concept – 27000 Evreux

S'élevant à la somme de 8 776.42€ HT Soit 10 531.70 € TTC concernant « La fourniture et l'installation de 2 pompes à chaleur pour la Mairie et la salle des associations en remplacement de la chaudière fioul qui alimente les deux bâtiments »

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'Entreprise Climat Energy Concept – 27000 Evreux
- d'inviter le maire à demander une dotation auprès de la DETR, du Département et un fonds de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

### **Devis « Réfection four à pain » dans Bâtiment communale**

Le maire donne lecture du devis rédigé par : L'Association CURSUS – 1 rue des Traités – 76501 Elbeuf  
S'élevant à la somme de Soit 11 432.66 € TTC

La Part communale est 3 256.34 TTC et Part de EPN est de 8 176.32 € TTC concernant la « Réfection four à pain » au 13 rue de la Mairie dans un bâtiment communale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de L'Association CURSUS – 1 rue des Traités – 76501 Elbeuf
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

### **Statuts du SIVOS (modification de l'article 7)**

En raison d'écart réguliers des participations financières entre les communes et des fluctuations de leur nombre d'élèves, il a été décidé de modifier le calcul de la participation financières des communes membres. L'unique critère retenu sera le nombre d'élèves par commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité : les modifications des statuts du SIVOS, notamment l'article 7 concernant la participation des communes

### **Article 7 : La participation des communes**

La participation financière des communes est déterminée chaque année lors de l'élaboration du budget primitif du Sivos.

La participation financière est répartie entre les communes membres au seul critère du nombre d'enfants résidants dans chacune des communes et scolarisés dans les écoles d'Emalleville et de La Chapelle du Bois des Faulx

<b>Bases de répartition par commune</b>			
	<b>La Chapelle du Bois des Faulx</b>	<b>Emalleville</b>	<b>La Vacherie</b>
<b>Nombres d'enfants scolarisés au SIVOS</b>	100 %	100 %	100 %

## **3. Informations**

Monsieur le Maire informe :

- Que toutes les demandes de subventions pour les projets 2021 ont été envoyées.
- Que la commission « Entretien Cimetière Eglise » s'est réunie afin de proposer un nouveau règlement et de réétudier les tarifs des concessions, caverne et colombarium.
- Que les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.
- Que le Livret d'accueil rédigé par la commission communication sera distribué à tous les habitants.

#### 4. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, M. Christian RONNÉ lève la séance à 21h45.

M. RONNÉ CHRISTIAN, maire	Mme TROVEL MADELYNE 1 <sup>ère</sup> Adjointe	M. BERT ERIC 2 <sup>ème</sup> Adjoint	LECOQ MICKAEL 3 <sup>ème</sup> Adjoint
M. FAUCHE GILLES 4 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme BOURY SOPHIE	M. BRUNET DAVID	Mme CAPEL ISABELLE
M. D'AUBIGNY PIERRE	M. MANCHON CHRISTOPHE	M. MARIN MICHEL	Mme MOREL JOCELYNE
Mme PLURIAU ALEXANDRINE	M. TURPIN LOIC		